

Mesdames, Messieurs les Maires
et Présidents d'Établissements Publics

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Chaque année, la promotion interne permet à des fonctionnaires remplissant certaines conditions d'accéder à un cadre d'emplois de niveau supérieur, ce qui leur ouvre de nouvelles perspectives de carrière et de rémunération.

Dans les communes et établissements publics affiliés au CDG76, ce sont respectivement les maires et les président(e)s qui présentent au Centre de Gestion la candidature des agents qu'ils souhaitent ainsi pouvoir promouvoir.

En application de ses lignes directrices de gestion, le CDG s'assure de la recevabilité des dossiers au regard des conditions statutaires puis procède à leur classement en fonction des critères dont vous trouverez, pour rappel, le détail dans le document ci-joint.

Le classement est opéré, sous ma responsabilité, par une commission indépendante de six élu(e)s (3 femmes et 3 hommes), que j'ai souhaité représentative de la diversité territoriale et politique de notre département. Ce classement est objectif et ne donne lieu à aucun passe-droit.

Cette année, le nombre de postes ouverts à la promotion interne était significativement supérieur à celui des années précédentes. Cela s'explique par l'assouplissement du système des quotas décidé par le gouvernement sur proposition concertée des CDG au niveau national (décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023).

Au demeurant, le nombre de dossiers présentés reste important et est en progression par rapport à l'année 2023 (+ 12,7 %).

Ainsi, pour 2024, les ratios dans les principaux cadres d'emplois étaient les suivants :

- assistant de conservation du patrimoine : 10 dossiers recevables pour 1 poste
- attaché territorial : 129 dossiers recevables pour 15 postes
- chef de service de police municipale : 12 dossiers recevables pour 1 poste
- ingénieur : 18 dossiers recevables pour 6 postes
- rédacteur et rédacteur principal de 2^{ème} classe : 173 dossiers recevables pour 34 postes
- technicien et technicien principal de 2^{ème} classe : 69 dossiers recevables pour 11 postes

Cette année encore, même si le nombre de promus est plus important que les autres années, beaucoup d'agents ne voient pas leurs mérites reconnus. Je mesure leur déception et celle des élus qui ont présenté leur dossier. Cela n'enlève rien à la valeur professionnelle des agents concernés et je vous invite de nouveau à transmettre leur candidature dans le cadre des futures campagnes de promotion interne.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président
Christophe BOUILLON



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.